

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1273

22 mai 2012

### SOMMAIRE

Actia Concept .....	61063	JLM Patrimoine S.à r.l., SPF .....	61067
ADIPH .....	61059	JRS SICAV .....	61074
Agence Komes Claude S.à r.l. ....	61099	JRS SICAV - SIF .....	61074
Amicale Sportive des Cheminots-Plon- geurs, association sans but lucratif .....	61058	Kauri Holdings .....	61072
Aviva Investors Luxembourg .....	61088	KBL Richelieu Luxembourg .....	61072
Axen Technologies S.A. ....	61088	KEXI .....	61076
Barnea S.à r.l. ....	61069	Koeniginstrasse 2 S.A. ....	61076
Birdsview Fund .....	61058	KPMG Luxembourg Foundation .....	61100
Casa Reha Luxembourg S. à r.l. ....	61058	L.F. Management and Investment S.à r.l. .....	61087
Commerz Derivatives Funds Solutions S.A. ....	61058	Lorac Investment Management S.à r.l. ...	61088
Commerz Funds Solutions S.A. ....	61058	LuxCo 89 S.à r.l. ....	61098
Eastspring Investments SICAV-FIS .....	61098	MA.JO.ME LUX SC .....	61065
Electa International Advisory S.A. ....	61068	Moog Luxembourg .....	61073
Electrum Strategic Metals Eastern Europe S.A. ....	61063	Morava European Communications Hol- dings S.à r.l. ....	61076
Family and Corporate Advisor S.à r.l. ....	61073	Musinor Finances SPF S.A. ....	61062
General Construction and Development Holdings S.A. ....	61077	Pergolese S.à r.l. ....	61067
Gestron Services (Luxembourg) S.A. ....	61077	Regent Prom Holding S.à r.l. ....	61075
Illinois S.A. ....	61065	Regent Prom Holding S.à r.l. ....	61068
Indian Ridge Investments S.A. ....	61074	Sirio Holding Sarl .....	61068
Investment SO.TE.CO. International S.A. .....	61067	Stena Forth Lux 1 S.à r.l. ....	61084
		S.u.P. Leo SICAV-FIS .....	61063
		Zermatt S.A. ....	61065

**Birdsview Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 117.597.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 avril 2012.

Référence de publication: 2012045585/10.

(120061261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

**Casa Reha Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 129.797.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64076 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012045600/10.

(120060966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

**Commerz Funds Solutions S.A., Société Anonyme,  
(anc. Commerz Derivatives Funds Solutions S.A.).**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 139.351.

Statuts coordonnés rectifiés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 09 août 2011 L110130837.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 17 avril 2012.

Référence de publication: 2012045603/12.

(120061066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

**Amicale Sportive des Cheminots-Plongeurs, association sans but lucratif, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-3813 Schiffflange, 32, rue Basse.  
R.C.S. Luxembourg F 2.943.

Il y a:

**Art. 2.** Son siège social est établi à Kayl. BP. 5 L-3601 Kayl

Secrétariat: Dahlem Raymond 159b, rte de Burange L-3429 Dudelange.

A remplacer par:

**Art. 2.** Le siège social de l'association est fixé au Grand-Duché de Luxembourg. Actuellement le siège social est établi à Schiffflange, 32, Rue Basse, L-3813-Schiffflange.

Le siège peut être transféré à tout autre lieu et adresse à l'intérieur du pays par simple décision du Conseil d'Administration.

Il y a:

**Art. 37.** L'Assemblée générale.....de la commune de Kayl.

A modifier le texte par:

L'Assemblée générale.....de la commune où sera établi le siège social.

Les modifications ont été acceptées à l'unanimité par l'Assemblée générale en date du 02/03/2012 où 85 % des membres étaient présents.

Le comité

Référence de publication: 2012045985/22.

(120061148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

**ADIPH, Fondation.**

Siège social: L-5685 Dalheim, 2, Georges Reuter Plaz.  
R.C.S. Luxembourg G 174.

L'an deux mille douze, le seize mars.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

Monsieur Robert Joseph KIEFFER dit Robert KIEFFER, retraité, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-2539 Luxembourg, 138, boulevard Charles Simonis;

Monsieur Mathias Robert WIGET dit Robert WIGET, retraité, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5680 Dalheim, 14, Wenkelhiel;

Monsieur Nicolas Jean WILDANGER dit Nico WILDANGER, fonctionnaire d'Etat, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5480 Wormeldange, 122, rue Principale;

Monsieur Jean Marie RAUS, fonctionnaire d'Etat, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5651 Mondorf-les-Bains, 6A, rue de la Résistance;

Madame Marie Antoinette BONOMO, retraitée, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5627 Mondorf-les-Bains, 6, avenue Lou Hemmer; dûment représentée par Monsieur Robert Kieffer prénommé, en vertu d'une procuration annexée aux présentes.

Monsieur Raymond CASTAGNA, commerçant, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-7475 Schoos, 4, rue du Puits;

Monsieur Peter Josef ERNST dit Pierre ERNST, cultivateur, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5680 Dalheim, 34, Waldbriedemeserstrass;

Madame Mariette Berthe KLEBER dite Mariette KLEBER, femme au foyer, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-7597 Reckange (Mersch), 2, Rue Camille Kleber;

Madame Elise Françoise dite Liz SCHARLÉ, infirmière, de nationalité luxembourgeoise, épouse de Monsieur Camille LINDEN, demeurant à L-5687 Dalheim, 21, Hossegaass.

Les comparants agissant en tant que membres du conseil d'administration de la Fondation ADIPH, établie et ayant son siège social à L-5685 Dalheim, 2, Georges Reuter Plaz, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 437 en 1990 à la page 20963, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro G0000174, prennent les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration ratifie toutes décisions prises antérieurement, publiées ou non, dont notamment

- la modification des articles 7, 9 et 14 des statuts effectuée par "l'assemblée générale extraordinaire" tenue en date du 5 février 1998 pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, numéro 25392 de son répertoire.
- la nomination d'un nouvel administrateur en remplacement d'un membre démissionnaire conformément à la décision de la réunion du Conseil d'Administration du 5 mai 2004.
- le renouvellement du mandat des administrateurs en fonction conformément à la décision de la réunion du Conseil d'Administration du 13 janvier 2009.

*Deuxième résolution*

Le Conseil d'Administration procède à une refonte des statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une Fondation régie par les articles 27 et suivants de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les Associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

**Art. 2.** La Fondation prend la dénomination de "ADIPH".

**Art. 3.** La durée de la Fondation est illimitée.

**Art. 4.** Le siège est établi à Dalheim.

**Art. 5.** La Fondation a pour objet de soutenir par tous moyens financiers et autres et de mettre des locaux et immeubles en général à la disposition d'institutions et d'associations ayant pour but de

- 1.- recommander aux autorités publiques l'introduction dans la législation de mesures préventives susceptibles d'éviter les atteintes à l'intégrité physique des personnes physiquement handicapées;
- 2.- rendre accessible aux personnes physiquement handicapées l'utilisation des moyens de traitement, de cure et d'appareillage adéquats;
- 3.- promouvoir la formation intellectuelle et professionnelle des personnes physiquement handicapées;

4.- rechercher des solutions aux problèmes posés par le déplacement des personnes physiquement handicapées et notamment par les difficultés d'accès aux lieux et bâtiments publics;

5.- proposer aux autorités publiques des subventions ou allègements fiscaux aux personnes physiquement handicapées, et des mesures pour faciliter leur placement;

6.- créer des organismes de consultation et d'information en faveur des personnes physiquement handicapées;

7.- créer et de gérer des foyers pour des personnes physiquement handicapées;

8.- promouvoir la rééducation et l'insertion dans la vie professionnelle et active de personnes physiquement handicapées.

**Art. 6.** Le patrimoine de la Fondation comprendra:

- le complexe immobilier, sis à Dalheim, connu sous le nom "LA CERISAIE", inscrit au cadastre de la commune et section B de Dalheim, sous le numéro 1659/4092, au lieu-dit: "unter der Grufkaul", comme place, contenant 03 ares 01 centiares, sous le numéro 1659/4093, même lieu-dit, comme home, contenant 74 ares 13 centiares.

#### *Origine de propriété*

Le prédit immeuble appartient à l'association sans but lucratif "Foyer LA CERISAIE asbl" (ci-devant ADIPH), pour l'avoir acquis comme suit:

- en vertu d'un acte de vente, reçu par le notaire Berthe HENCKES-GEHLEN, alors de résidence à Luxembourg, le 4 décembre 1974, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 4 mars 1975, volume 648, numéro 131,

- en vertu d'un acte d'échange, reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Dudelange, agissant en remplacement de Maître Albert STREMLER, alors de résidence à Mondorf-les-Bains, à la date du 17 décembre 1985, transcrit audit bureau des hypothèques, le 30 janvier 1986, volume 1039, numéro 47;

- une dotation initiale en argent liquide d'un montant de 247.893,52 euros (deux cent quarante-sept mille huit cent quatre vingt-treize virgule cinquante-deux euros), de la part de "Foyer LA CERISAIE A.s.b.l.",

- les dons, legs et subventions que la Fondation pourrait recevoir, de même que les dotations faites conformément aux dispositions légales,

- les revenus du patrimoine,

- les revenus d'activités développées par la Fondation dans le cadre de son objet.

**Art. 7.** La Fondation est gérée par un Conseil d'Administration de sept membres au moins et de quinze membres au plus. La durée de leur mandat ne peut pas dépasser six exercices sociaux, le mandat étant toutefois renouvelable.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, pour quelque cause que ce soit, le Conseil d'Administration en fonction procédera au remplacement de l'administrateur sortant.

Un nouvel administrateur pourra être proposé par lettre au

Conseil d'Administration, soit par l'administrateur sortant, soit par au moins trois administrateurs en fonction. Le président transmet aux autres membres du Conseil d'Administration les propositions afférentes au moins huit jours avant la séance du Conseil d'Administration convoquée pour se prononcer sur ces candidatures.

L'administrateur désigné achève le mandat de celui qu'il est appelé à remplacer.

Toute nomination et tout remplacement requièrent la majorité des trois quarts des membres votants du Conseil d'Administration se prononçant par vote secret.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

La durée de leur fonction ne peut dépasser trois ans et elle est renouvelable.

Le Conseil se réunit sur convocation de son président, ou, en cas d'empêchement, du vice-président ou à la demande de deux administrateurs, au moins trois fois par an. Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si au moins la majorité des membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. La procuration doit être écrite et ne vaut que pour une séance. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul collègue.

Tout changement dans la composition du Conseil d'Administration de la Fondation devra être constaté par acte notarié devant être approuvé par arrêté grand-ducal et publié au Mémorial.

Les réunions du Conseil d'Administration sont présidées par le président, ou, en cas d'empêchement par le vice-président, respectivement l'administrateur le plus âgé.

Les procès-verbaux des délibérations sont actés dans un registre ad hoc. Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers. En cas de partage des voix, celle du président ou de celui qui le remplace, ou, à son défaut, celle du plus âgé, est prépondérante.

Le Conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

*Le Président:*

Monsieur Marc Marie Jean-Pierre dit Marc JAEGER, Président du Tribunal de Première Instance de l'Union Européenne, né à Luxembourg le 4 octobre 1954, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1542 Luxembourg, 24, rue Jean-Baptiste Fresez;

*Le Vice-Président:*

Monsieur Nicolas STROTZ, fonctionnaire d'État, né à Belvaux le 18 décembre 1940, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5405 Bech-Kleinmacher, 53, Waistroos;

*Le Secrétaire:*

Monsieur Robert Joseph dit Robert KIEFFER, retraité, né à Luxembourg le 7 décembre 1950, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-2539 Luxembourg, 138, boulevard Charles Simonis;

*Le Trésorier:*

Monsieur Jean Marie RAUS, fonctionnaire d'État, né à Luxembourg le 18 mai 1958, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5651 Mondorf-les-Bains, 6A, rue de la Résistance;

*Membres:*

Monsieur Bernard dit Benny BERG, ministre honoraire, né à Dudelange le 14 septembre 1931, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-3508 Dudelange, 37, op Leukesch Lei;

Monsieur Raymond CASTAGNA, commerçant, né à Dudelange le 23 avril 1950, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-7475 Schoos, 4, rue du Puits;

Madame Françoise Rose dite Francine ERNSTER, employée privée, née à Luxembourg le 25 avril 1953, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5698 Welfrange, 1, Reimecherwee;

Monsieur Henri Nicolas dit Henri GRETHEN, membre de la Cour des Comptes Européenne, né à Esch-sur-Alzette le 16 juillet 1950, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1340 Luxembourg, 6, place Winston Churchill;

Monsieur Marc JACQUÉ, médecin spécialiste en maladies internes, né à Luxembourg le 24 mars 1964, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5654 Mondorf-les-Bains, 13, rue Jean-Pierre Decker;

Madame Elise Françoise dite Liz SCHARLÉ, infirmière, née à Luxembourg le 29 août 1951, de nationalité luxembourgeoise, épouse de Monsieur Camille LINDEN, demeurant à L-5687 Dalheim, 21, Hossegaass;

Monsieur Alain PENNING, fonctionnaire d'Etat, né à Luxembourg le 22 mars 1962, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5680 Dalheim, 33, Wenkelhiel.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration peut s'adjoindre des personnes choisies en raison de leur compétence dans les domaines intéressant la Fondation. Elles auront voix consultative.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration de la Fondation et pour l'accomplissement de tous les actes et dispositions qui tendent à la réalisation de son objet. Il décide du placement des capitaux, de l'emploi des revenus de l'établissement, de l'administration, de la gestion et de l'utilisation des biens sociaux. Il peut accepter des donations et des legs faits à la Fondation, en se conformant aux dispositions légales en vigueur.

Pour la gestion courante, le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un seul ou conjointement à plusieurs membres.

**Art. 11.** La Fondation est valablement représentée dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires, de même que dans toutes transactions immobilières soit par les signatures conjointes du président et du secrétaire, soit par toute personne spécialement mandatée à cet effet par le Conseil d'Administration de la Fondation.

**Art. 12.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le premier exercice comprendra le temps écoulé depuis l'arrêté d'approbation des présents statuts jusqu'au trente et un décembre suivant.

Dans les deux mois qui suivent la clôture de l'exercice, le Conseil d'Administration établit les comptes de gestion de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice subséquent. Les comptes et les budgets seront communiqués au Ministre de la Justice conformément à l'article 34 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

**Art. 13.** Les statuts peuvent être modifiés par une résolution du Conseil d'Administration à la majorité des trois quarts des voix.

La délibération doit être confirmée par une deuxième résolution prise à deux mois d'intervalle dans les mêmes conditions.

Les modifications des statuts de la Fondation devront être constatées par acte notarié devant être approuvé par arrêté grand-ducal et publié au Mémorial.

**Art. 14.** La dissolution de la Fondation est régie par les dispositions de l'article 41 de la loi du 21 avril 1928. En cas de dissolution, ses biens seront dévolus à la FONDATION KRAIZBIERG, avec siège social à L-3598 Dudelange, route de

Zoufftgen, inscrite au registre de commerce sous le numéro G 0000034, respectivement à une association ou fondation ayant un objet similaire ou analogue.

Le présent acte est soumis à l'approbation par arrêté grand-ducal conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: R. KIEFFER, R. WIGET, N. WILDANGER, J.M. RAUS, R. CASTAGNA, P. ERNST, M. KLEBER, E. SCHARLE, Blanche MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 mars 2012. Relation: EAC/2012/3574. Reçu douze euros 12,00 €

Le Releveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Le présent acte a été approuvé par arrêté grand-ducal conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif en date du 29 mars 2012.

Esch-sur-Alzette, le 12 avril 2012.

Référence de publication: 2012044558/176.

(120059097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

**Musino Finances SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 41.123.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille douze.

Le seize mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

Monsieur Erik BAETEN, demeurant à B-8300 Knokke, Tennispad 4,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que son mandant est seul propriétaire de toutes les actions de la société anonyme-société de gestion de patrimoine familial MUSINOR FINANCES SPF S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 41.123, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 06 août 1992, publié au Mémorial C numéro 564 du 02 décembre 1992,

- dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu, aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 septembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2715 du 07 novembre 2008.

Que le capital social est représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans valeur nominale,

- que son mandant décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, son mandant reprend tout l'actif à son compte;
- que son mandant reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'il assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler,

Enregistré à ESCH/ALZETTE ; ACTES CIVILS, le 26 mars 2012. Relation: EAC/2012/3999. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur ff. (signé): Monique Halsdorf.

POUR EXPÉDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012045810/40.

(120060932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

**Electrum Strategic Metals Eastern Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 161.611.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2012.

Référence de publication: 2012045657/10.

(120061116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

**S.u.P. Leo SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 134.205.

*Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung S.u.P. Leo SICAV-FIS*

Die Ordentliche Generalversammlung vom 11. April 2012 der S.u.P. Leo SICAV-FIS hat folgende Beschlüsse gefasst:

...

Zur Wahl als Verwaltungsrat stellen sich

Herr Nikolaus Rummler (Vorsitzender)

Herr Jürgen Wieland (Mitglied)

Herr Dieter Baumann (Mitglied)

Frau Dörthe Hirschmann (Mitglied)

Alle Personen mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013 in den Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013, KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

...

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 11. April 2012.

*Für S.u.P. Leo SICAV-FIS*

DZ PRIVATBANK S.A.

Vera Augsdörfer / Birgit Maurer

Référence de publication: 2012045874/26.

(120061174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

**Actia Concept, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 138.014.

L'an deux mil douze, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Stefid S.à r.l., ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 123.961 (L'«associé unique»),

ici représentée par son gérant unique, Monsieur Stéphane WEYDERS, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société ACTIA CONCEPT, société à responsabilité limitée unipersonnelle (la «Société»), constituée suivant acte notarié en date du 16 avril 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1217 du 20 mai 2008. Les statuts n'ont pas été modifié depuis lors;



- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de changer l'objet social de la société et de modifier l'article 3 de statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.**

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par tout public ou d'une entité privée.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut émettre des billets, obligations et tous titres de dettes et / ou de valeurs mobilières. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans limitation, les revenus de tous emprunts et / ou émissions de titres de créance ou de participation à ses filiales, sociétés affiliées et / ou toute autre société, dans laquelle la Société détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut également consentir des garanties et nantir, transférer, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et / ou obligations et engagements de toute autre société, et, plus généralement, pour son propres avantages et / ou le bénéfice de toute autre société ou personne, dans laquelle la Société détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

3.3. La Société peut généralement employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger contre le risque crédit, de change, les risques de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet.

3.5. La Société peut également accomplir un travail direct ou indirect lié à la prestation de tous services ou d'assistance administrative.»

Le notaire instrumentant a attiré l'attention du comparant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article trois des présents statuts.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Stéphane WEYDERS de sa fonction de gérant de la Société et décide lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de nommer à la fonction de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Claude Yvon JOLY, gérant de sociétés, né à Ixelles (B) le 22 octobre 1935, demeurant à B-1332 GENVAL, 210/2, Avenue des Combattants.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ HUIT CENTS EUROS (800,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. WEYDERS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 mars 2012. Relation: LAC/2012/14242. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2012.

Référence de publication: 2012045018/67.

(120060839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

---



**Illinois S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 50.921.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 mars 2012*

1. Le siège social de la société a été transféré à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2012.
2. La démission de Monsieur Jos HEMMER de son mandat d'administrateur a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2012.
3. A été nommé administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2012:

Monsieur Christophe JASICA, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

4. L'adresse professionnelle des administrateurs, Madame Martine KAPP et Monsieur Eric LECLERC, et du commissaire aux comptes, Monsieur Pascal FABECK, a été transférée à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, à la même date.

*Pour la société  
Un administrateur*

Référence de publication: 2012045734/18.

(120061421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

**Zermatt S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 136.231.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

L'Assemblée a décidée de démissionner

Monsieur Frédéric Albinyana, administrateur de société, né à Barcelone (Espagne), le 23 juillet 1941, demeurant à Predio De Sa Fua Mar 9 Calle Tramontana 3/11, 07710 Sant Lluís Menorca (Espagne).

Démission comme Administrateur avec effet 15 Avril 2012

INTERNATIONAL NET LTD., ayant son siège social à Cumberland House, Cumberland Street, P.O.Box N-529, Nassau Bahamas, IBC numéro 71055. démission comme Commissaire aux Comptes de la Société: avec effet 15 Avril 2012 .

L'Assemblée a décidée de nommer

Mr Pieter van Ijsseldijk , master in Law, né le 1<sup>er</sup> décembre 1963 à Yerseke , Pays-Bas résident à 1 marlfield road Gb-Portaferry bt22 1ph comme Administrateur

L'Assemblée a décidée de nommer

Monterey Audit Sàrl 29 avenue Monterey L-2163 Luxembourg comme Commissaire aux Comptes avec effet 15 Avril 2012 .

Luxembourg, le 15 Avril 2012.

*Mr Pieter van Ijsseldijk  
Mandaté*

Référence de publication: 2012045947/23.

(120061266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

**MA.JO.ME LUX SC, Société Civile.**

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg E 4.752.

—  
STATUTS

1. Monsieur HUSSON Johan , né le 20 Oct 1983 à Arlon (B), demeurant à B-6630 Martelange, 12, Rue du Belvédère;
  2. Monsieur DUCHENE Mike, née le 18 juillet 1986 à Arlon (B), demeurant à B-6720 HACHY, 28, Rue des Aubepines;
  3. Monsieur DUCHENE Marcel, née le 05 Mai 1965 à Namur (B), demeurant à B-6720 HACHY, 28, Rue des Aubepines;
- Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 13/04/2012:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code Civil Luxembourgeois.

**Art. 2.** La Société a pour objet la détention, l'utilisation et la mise à disposition de biens mobiliers à des fins privées. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

**Art. 3.** La dénomination est MA.JO.ME LUX SC.

**Art. 4.** Le siège social est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à 300,00 EUR, répartis en 300 parts de 1,00 EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.

**Art. 7.** En raison de leur apport, il est attribué 100 parts à Monsieur DUCHENE Marcel, et 100 parts à DUCHENE Mike et 100 parts à Monsieur HUSSON Johan, les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

**Art. 8.** Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

**Art. 9.** Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

**Art. 10.** La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.

**Art. 11.** Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.

**Art. 12.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

**Art. 13.** Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

**Art. 14.** L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le troisième vendredi de juin de chaque année à 15 heures afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

**Art. 15.** En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 100 EUR.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur DUCHENE Marcel, précité, est nommé gérant,

2. Le siège de la Société est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes.

Référence de publication: 2012045296/70.

(120060748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

---

**Investment SO.TE.CO. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.908.

Les comptes annuels au 31.10.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012045741/13.

(120061494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

**Pergolese S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 166.280.

EXTRAIT

A. En date du 13 avril 2012, Monicole Exploitiemaatschappij B.V., l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. L'associée unique accepte la démission du gérant unique Monsieur Marco Balducci avec effet au 16 avril 2012.

2. L'associé unique décide de nommer, pour un mandat d'une durée indéterminée, avec effet au 16 avril 2012 en tant que gérant unique de la Société:

- Mr. Bruno Bagnouls, né à Nancy (France) le 9 mai 1971, employé privé, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

3. L'associé unique décide de transférer le siège social de la société actuellement situé à Luxembourg L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch pour dorénavant l'établir à Luxembourg L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll avec au 16 avril 2012.

B. En date du 16 avril 2012, Monicole Exploitiemaatschappij B.V. a cédé toutes les parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Mountplace Trading & Investments Limited, une société constituée et organisée selon les lois en vigueur à Chypre, ayant son siège social au 3 Thasou, DADLAW House, 1520 Nicosia (Chypre).

La Société a accepté ladite cession à la même date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012045838/25.

(120061157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

**JLM Patrimoine S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 93.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012045746/10.

(120060899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

**Electa International Advisory S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 118.310.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires tenue extraordinairement le 15 décembre 2011 au siège de la Société que:

- Le siège social de la Société a été transféré du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg avec effet immédiat.

- Les mandats d'administrateur de la Société de Messieurs Massimo Longoni, Alex Schmitt ainsi que de Monsieur Simone Strocchi ont été reconduits jusqu'à l'assemblée qui approuvera les comptes clôturant le 30 juin 2011.

- Le mandat d'administrateur délégué de la Société de Monsieur Massimo Longoni, avec les pleins pouvoirs individuels pour la gestion ordinaire et extraordinaire de la Société a été reconduit jusqu'à l'assemblée qui approuvera les comptes clôturant le 30 juin 2011.

- Le mandat de commissaire de la Société de Monsieur Marcel Stephany a été reconduit jusqu'à l'assemblée qui approuvera les comptes clôturant le 30 juin 2011.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 18 avril 2012.

Référence de publication: 2012046149/21.

(120062348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2012.

---

**Sirio Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle,**

**(anc. Regent Prom Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 139.195.

—  
L'an deux mille douze, le six mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ASIACITI TRUST SINGAPORE PTE LTD, société anonyme de droit de Singapour ayant son siège au 163 Penang Road, # 02-03 Winsland House, Singapour 238463, intervenant à titre de Trustee de l'ASCOT TRUST,

ici représentée par Monsieur Paolo PANICO, demeurant professionnellement au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 février 2012..

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante est le seul associé de la société Regent Prom Holding S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.195, ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie

constituée suivant acte reçu par le notaire soussignée, le 2 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2722 du 7 novembre 2008, et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 29 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 443 du 28 février 2009.

L'associée unique, représentée comme indiqué ci-avant, a ensuite requis le notaire instrumentant d'acter l'ordre du jour suivant:

1) Changement de la dénomination sociale en SIRIO HOLDING S.à r.l. et modification subséquente des statuts / Change of corporate name into SIRIO HOLDING S.à r.l. and related modifications of the company articles of association.

2) Divers.

L'associée unique a ensuite pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'associée unique décide de modifier la dénomination sociale de la société en SIRIO HOLDING Sàrl,

et modifie en conséquence de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "SIRIO HOLDING S. à r.l." (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de EUR 1000.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de l'associée unique, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Panico et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 mars 2012. LAC/2012/10943. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2012.

Référence de publication: 2012045858/48.

(120060953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

**Barnea S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.964.

In the year two thousand twelve, on the fifth of April;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1. CERBERUS INTERNATIONAL, Ltd., a limited company having its registered office at c/o Premier Fund Services Limited, Suites 8 & 9, P.O. Box F-44656, Jasmine Corporate Centre, Alcester Court, Freeport, GBI, Bahamas and registered with the Registrar of Commonwealth of the Bahamas, under number 50.939B;

2. CERBERUS PARTNERS, L.P., a limited partnership having its registered office at 299 Park Avenue, 10171 New York; U.S.A. and registered with the Secretary of State of the state of Delaware, United States of America, under number 2316340;

3. CERBERUS SERIES THREE HOLDINGS, L.L.C., a limited liability company having its registered office at 299 Park Avenue, 10171 New York; U.S.A. and registered with the Secretary of State of the state of Delaware, United States of America, under number 3663644;

4. CERBERUS ASIA SERIES TWO HOLDINGS, Ltd., a limited company having its registered office at c/o Caledonian Fund Services (Cayman) Limited, 69 Dr. Roy's Drive, P.O. Box 1043, Grand Cayman, KY1 1002, Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands, under number 124680,

all together representing the entire share capital of the Company divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each,

all here represented by Mrs Caroline DEBRUILLE, Legal Officer, professionally residing in 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declare that they are the shareholders of BARNEA S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 106.964 (the "Company"), incorporated by a deed of Me Alphonse LENTZ, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg on 23 March 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 743, page 35621, dated 26 July 2005.

III. The agenda of the extraordinary general shareholders' meeting is worded as follows:

1. Review and approval of the unaudited annual accounts of the Company for the financial year ended 31 December 2011;

2. Review and approval of the report of the board of managers on the unaudited annual accounts of the Company for the financial year ended 31 December 2011;

3. Decision regarding on the result for the financial year ended 31 December 2011;

4. Discharge to the board of managers for the performance of their mandate up to the date of this extraordinary general shareholders' meeting;

5. Decision to put the Company into liquidation;

6. Appointment of a liquidator;

7. Miscellaneous.

IV. The appearing parties, represented as above mentioned, have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general shareholders' meeting resolves to approve the unaudited annual accounts of the Company, consisting of the Company's balance sheet, the profit and loss statement, and the explanatory notes thereto for the financial year ending 31 December 2011.

*Second resolution*

The extraordinary general shareholders' meeting resolves to adopt the report of the manager on the unaudited annual accounts of the Company for the financial year ended 31 December 2011.

*Third resolution*

The extraordinary general shareholders' meeting resolves to carry forward the loss amounting to sixteen thousand eight hundred forty-seven Euro and twenty-eight cents (EUR 16,847,028.-) made during the financial year ended 31 December 2011.

*Fourth resolution*

The extraordinary general shareholders' meeting resolves to grant discharge to the sole manager for the performance of its mandate up to and including the date of this general shareholders' meeting of the Company.

*Fifth resolution*

In compliance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), the extraordinary general shareholders' meeting resolves to dissolve the Company and put it into voluntary liquidation and start the liquidation proceedings.

*Sixth resolution*

The extraordinary general shareholders' meeting resolves to appoint as liquidator of the Company: Fides (Luxembourg) S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 41469.

The aforesaid liquidator has as mission to realise the whole of assets and liabilities of the Company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company. The liquidator may under her own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of her powers as she may deem fit, to one or several representatives. The liquidator's signature binds validly and without limitation the Company which is in liquidation. The liquidator has the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of the Law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholder(s).

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le cinq avril;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:



1. CERBERUS INTERNATIONAL, Ltd., une société ayant son siège social au c/o Premier Fund Services Limited, Suites 8 & 9, P.O. Box F-44656, Jasmine Corporate Centre, Alcester Court, Freeport, GBI, Bahamas et enregistrée au «Registrar of Commonwealth of the Bahamas» des Bahamas sous le numéro 50.939B;

2. CERBERUS PARTNERS, L.P., une société ayant son siège social au 299 Park Avenue, 10171 New York; Etats-Unis d'Amérique et enregistrée au «Secretary of State» de l'état de Delaware, Etats-Unis d'Amérique sous le numéro 2316340;

3. CERBERUS SERIES THREE HOLDINGS, L.L.C., une société ayant son siège social au 299 Park Avenue, 10171 New York; Etats-Unis d'Amérique et enregistrée au «Secretary of State» de l'état de Delaware, Etats-Unis d'Amérique sous le numéro 3663644;

4. CERBERUS ASIA SERIES TWO HOLDINGS, Ltd., une société ayant son siège social au c/o Caledonian Fund Services (Cayman) Limited, 69 Dr. Roy's Drive, P.O. Box 1043, Grand Cayman, KY1 1002, Iles Caïmans et enregistrée au «Registrar of Companies» des Iles Caïmans, sous le numéro 124680;

tous ensemble représentant la totalité du capital social de la Société divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune,

toutes ici représentées par Madame Caroline DEBRUILLE, Legal Officer, demeurant professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

I. Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

II. Les parties comparantes déclarent qu'elles sont les associés de la société BARNEA S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106964 (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Alphonse LENTZ, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg en date du 23 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 743, page 35621, en date du 26 juillet 2005.

III. L'ordre du jour est libellé comme suit:

1. Révision et approbation des comptes annuels non audités de la Société de l'exercice se terminant au 31 décembre 2011;

2. Révision et approbation du compte-rendu du Conseil de gérance relatif aux comptes annuels non audités de l'exercice se terminant au 31 décembre 2011;

3. Décision sur le résultat de l'exercice se terminant au 31 décembre 2011;

4. Décharge au conseil de gérance pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire;

5. Décision de mettre la Société en liquidation;

6. Nomination du liquidateur;

7. Divers.

IV. Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'approuver les comptes annuels non-audités de la Société comprenant le bilan, les comptes de profits et de pertes et les notes aux comptes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2011.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'approuver le compte-rendu du gérant relatif aux comptes annuels non-audités pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2011.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de reporter les pertes de la Société s'élevant à seize mille huit cent quarante-sept euros et vingt-huit cents (EUR 16.847.028,-) faites au cours de l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2011.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de donner décharge au gérant unique pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire des associés pour la liquidation de la société.

#### *Cinquième résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), l'assemblée générale extraordinaire décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.



### Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer en tant que liquidateur: Fides (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41469.

Le liquidateur prénommé a pour mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus aux articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale du ou des associé(s).

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DEBRUILLE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 avril 2012. LAC/2012/16524. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2012.

Référence de publication: 2012044587/178.

(120059691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

---

### **Kauri Holdings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 131.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012045756/11.

(120061025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

### **KBL Richelieu Luxembourg, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 137.900.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KBL RICHELIEU LUXEMBOURG

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012045757/11.

(120061096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

**Family and Corporate Advisor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 147.217.

L'an deux mille douze, le onze janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Madame Anne THOMAS, juriste, demeurant au 18, rue du Cloître de la Barge, F-80000 Amiens,  
- EAST & WEST FINANCES S.A., une société anonyme ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.846

ici représentées par Monsieur Damien MATTUCCI, demeurant professionnellement au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu de deux procurations données les 16 et 30 décembre 2011.

Lesquelles procurations, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les comparantes sont les associées (les "Associées") de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Family and Corporate Advisor S.à r.l.», 2A, route d'Eselborn, Clervaux, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.217, constituée aux termes d'un acte notarié en date du 9 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1531 en date du 8 août 2009. Les statuts n'ont été modifiés depuis (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euro (EUR 125) chacune.

III. Les comparantes, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire de documenter la résolution suivante:

*Résolution unique*

Les Associés décident de transférer le siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

En conséquence, l'article 2 des statuts de la Société est modifié, lequel alinéa aura la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Strassen.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.»

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. MATTUCCI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 janvier 2012. Relation: EAC/2012/705. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012045674/43.

(120061232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

**Moog Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3290 Bettembourg, 1, Z.A.E. Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 19.826.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012045808/9.

(120061145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

**JRS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 149.836.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2012.

Référence de publication: 2012045749/10.

(120060888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

**JRS SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 148.348.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 4 avril 2012*

L'assemblée générale ordinaire a décidé de:

- renouveler les mandats d'administrateurs de tous les membres actuels du conseil d'administration pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013, de sorte que le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

\* Monsieur Anders Malcolm avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4 rue Peterelchen, président du conseil d'administration

\* Monsieur Olivier Scholtes avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4 rue Peterelchen

\* Monsieur Peter Nygren avec adresse professionnelle à S-103 90 Stockholm, Birger Jarlsgatan 14

\* Monsieur Mats Ekström avec adresse professionnelle à S-103 90 Stockholm, Birger Jarlsgatan 14

- renouveler le mandat de réviseur indépendant d'entreprises de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012045751/20.

(120061580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

**Indian Ridge Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 131.422.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 2 avril 2012 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

*a) administrateurs*

- Monsieur Luke COMER, directeur de société, demeurant à MC - 98000 Monaco, 24, rue Grimaldi

- Mademoiselle Sandra BORTOLUS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

*b) commissaire aux comptes*

- INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2017.

Luxembourg, le 2 avril 2012.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2012046217/24.

(120062045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2012.

**Regent Prom Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 139.195.

*Rectificatif de l'acte du 6 mars 2012, pas encore déposé au R.C.S.*

L'an deux mille douze, le cinq avril,

A comparu:

ASIACITI TRUST SINGAPORE PTE LTD, société anonyme de droit de Singapour ayant son siège au 163 Penang Road, # 02-03 Winsland House, Singapore 238463, intervenant à titre de Trustee de l'ASCOT TRUST,

ici représentée par Monsieur Paolo PANICO, demeurant professionnellement au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 mars 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante est le seul associé de la société Regent Prom Holding S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.195, ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussignée, le 2 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2722 du 7 novembre 2008, et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 29 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 443 du 28 février 2009.

L'associée unique, représentée comme indiqué ci-avant, a ensuite requis le notaire instrumentant d'acter l'ordre du jour suivant:

I. La partie comparante comparait en tant qu'associé unique de la Société. ("Associé Unique").

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Rectification de la dénomination de la société en SIRIO HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l. et modifications subséquentes des statuts de la société;

III. L'Associé Unique a pris la résolution unique suivante:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de rectifier la dénomination de la société de SIRIO HOLDING S.à r.l. en SIRIO HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l., de manière à ce que l'agenda et la première résolution de l'acte du 6 mars 2012 doit se lire comme suit:

"L'associée unique, représentée comme indiqué ci-avant, a ensuite requis le notaire instrumentant d'acter l'ordre du jour suivant:

1) Changement de la dénomination sociale en SIRIO HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l. et modification subséquente des statuts / Change of corporate name into SIRIO HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l. and related modifications of the company articles of association.

2) Divers.

L'associée unique a ensuite pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'associée unique décide de modifier la dénomination sociale de la société en SIRIO HOLDING LUXEMBOURG Sarl, et modifie en conséquence de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "SIRIO HOLDING LUXEMBOURG S. à r.l." (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts."

L'acte du 6 mars 2012 porte le numéro 434/2012 du Répertoire et est enregistré auprès de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, le 8 mars 2012 sous la relation LAC/2012/10943, pas encore déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte rectificatif a été évalué à environ huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: P. Panico et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 avril 2012. LAC/2012/16357. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2012.

Référence de publication: 2012045859/62.

(120060953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

**Koeniginstrasse 2 S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.676.

Il résulte des décisions de l'Actionnaire Unique prises le 11 avril 2012 que:

- Le mandat de l'Administrateur M. Erik van Os est renouvelé avec effet rétroactif au 6 juillet 2011 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui sera tenue en 2012.

- Le mandat de l'Administrateur TMF Administrative Services S.A. est renouvelé avec effet rétroactif au 6 juillet 2011 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui sera tenue en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Eric van Os

Administrateur

Référence de publication: 2012045753/17.

(120061075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

**KEXI, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 150.142.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 mars 2012*

1. Le siège social de la société a été transféré à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2012.

2. La démission de Monsieur Jos HEMMER de son mandat d'administrateur a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2012.

3. A été nommé administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2012:

Monsieur Christophe JASICA, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

4. L'adresse professionnelle des administrateurs, Madame Martine KAPP et Monsieur Eric LECLERC, et du commissaire aux comptes, Monsieur Pascal FABECK, a été transférée à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, à la même date.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2012045759/18.

(120061422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

**Morava European Communications Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 34.258,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 153.536.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 mars 2012, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Hilko Schomerus, avec adresse au 75, L 5 Neue Mainzer Straat, Francfort, Allemagne, de son mandat de Gérant de classe B, avec effet immédiat

2. acceptation de la démission de Marc Perusat, avec adresse au 28, Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume Uni, de son mandat de Gérant de classe B, avec effet immédiat

3. nomination de Juan Cano, avec adresse au 5, Pinar, 28006 Madrid, Espagne, au mandat de Gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

4. nomination de Richard Abel, avec adresse au 28, Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume Uni, au mandat de Gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2012.

Référence de publication: 2012045798/19.

(120061298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

**Gestron Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme,  
(anc. General Construction and Development Holdings S.A.).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 49.836.

In the year two thousand twelve, on the thirtieth day of March.

Before the undersigned Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "GENERAL CONSTRUCTION AND DEVELOPMENT HOLDINGS S.A.", a société anonyme having its registered office in L-1720 Luxembourg 6, Rue Heine, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 49.836, (the "Company"), incorporated by virtue of a deed of Maître Alphonse LENTZ, then notary residing in Remich, dated January 11<sup>th</sup>, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 169 of April 12<sup>th</sup>, 1995. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by virtue of a deed of Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette, dated May 8<sup>th</sup>, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1411 of June 7<sup>th</sup>, 2008.

The meeting was opened by Mr. Laurent BARNICH, director, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mr. Jean-Paul SCHMIT, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Monique DRAUTH, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Modification of the name of the Company into "Gestron Services (Luxembourg) S.A.".
2. Amendment of the object of the Company.
3. Full revision of the articles of association.
4. Statutory election.
5. Transfer of the registered office of the Company from L-1720 Luxembourg 6, Rue Heine to L-2180 Luxembourg, 5, Rue Jean Monnet.
6. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to change the name of the Company into "Gestron Services (Luxembourg) S.A.".

*Second resolution*

The general meeting decides to amend the object of the Company, which will from now on read as follows:

"The object of the Company is to hold the shares in subsidiaries and to provide administrative services (e.g legal, accounting, etc. services) and fund and assets management services and to provide services related to the activities of the subsidiaries. The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to or receive from companies in which the Company has a direct or indirect participation or which form part of the group of companies to which the Company belongs, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may borrow and lend funds in any way permissible by law. The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property.

The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The Company may carry out commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.”

#### *Third resolution*

The general meeting decides to proceed to a full revision and adaptation of the articles of association and to set them as follows:

“ **Art. 1.** There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a limited liability company (société anonyme) under the name of Gestron Services (Luxembourg) S.A.

**Art. 2.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 3.** The object of the Company is to hold the shares in subsidiaries and to provide administrative services (e.g legal, accounting, etc. services) and fund and assets management services and to provide services related to the activities of the subsidiaries. The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to or receive from companies in which the Company has a direct or indirect participation or which form part of the group of companies to which the Company belongs, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may borrow and lend funds in any way permissible by law. The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property.

The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The Company may carry out commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of managers or by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the partners, as required by the applicable provisions of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 5.** The Company’s capital is set at two hundred and thirty thousand euro (EUR 230,000.-) represented by two hundred and fifty (250) shares with a par value of nine hundred and twenty euro (EUR 920.-) each.

**Art. 6.** The shares of the Company may be issued in either registered or bearer form at the option of the shareholder (s).

**Art. 7.** A general meeting of the shareholders shall be held annually at the registered office or at any other place indicated in the convening notice on the second Thursday in the month of June at 09,30. If this day is not a business day, the meeting will take place on the first business day thereafter at the same time.

If all the shareholders are present or represented in any one place and declare their knowledge of the items on the agenda submitted for their consideration then the meeting may take place without convening notices.

Any shareholder may in writing appoint a proxy, who need not be a shareholder to represent him at any General Meeting.

Each shareholder entitled to attend shall have one vote for each share held.

Unless otherwise required by law, the decisions of any duly convened general meeting of shareholders are taken by simple majority of the shareholders present and voting.

**Art. 8.** Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9.** The Company is managed by a board of directors composed of at least three directors. The directors need not to be shareholders. The directors are appointed, revoked and replaced by the annual general meeting, for a period not exceeding six years and will remain directors until their successors have been appointed.



In dealing with third parties, the directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The Company shall be bound by the joint signature of any two directors.

The board of directors may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of directors shall be adopted by the majority of the directors present or represented.

The directors may participate in a meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident director is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Directors can validly debate and take decision if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Directors. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

**Art. 10.** The directors assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company; in their function as simple mandataries, they are responsible only for the execution of their mandate. The Company will have to compensate any director or agent and his heirs, executant and managing, for all damage or compensations having to be paid by him/her as well as the expenditure or the costs reasonably engaged by him/her, consequently or in relation to any action, lawsuit or procedures by the way of which he/she could be involved because of his/her quality or old quality of manager or agent of the Company, or, at the request of the Company, of any other company where the Company is a Shareholder or a creditor, as long as this engagement is in conformity with the Articles of the Company and the applicable provisions of the Law of August 10<sup>th</sup>, 1915, as modified (the "Law").

The rights of compensation shall not exclude from other rights to which such director or agent could claim.

**Art. 11.** The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 12.** The company's operations are supervised by one or more auditors.

Their mandate may not exceed six years.

**Art. 13.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be paid in respect of the following conditions:

1. Only the board of directors is authorized to decide upon any such distribution;
2. Interim accounts shall be drawn up by the auditor showing that the funds available for distribution are sufficient;
3. The amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles;

Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

**Art. 14.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the general meeting of shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 15.** Reference is made to the provisions of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association."

#### *Fourth resolution*

The general meeting decides to approve the resignation and to grant discharge to the current directors Mr. Michel BOURRIT, Mr. Fotis ANTONATOS.

The general meeting decides to appoint as directors of the Company for a term ending at the annual general meeting to be held in 2017:

- Mr. Christopher POTTER, born in Geneva (Switzerland) on May 21<sup>st</sup>, 1970 residing in 3 Chemin de la Riaz, 1291 Commugny, Switzerland

- Mr. Emmanuel L. BUSSETIL, born in Piraeus (Greece) on November 17<sup>th</sup> 1951 professionally residing in 24 quai du Seujet, 1201 Geneva, Switzerland

- Mr. David BARRETT, born in London (United Kingdom) on March 11<sup>th</sup> 1964 residing in 72 boulevard Prince Felix, L-1513 Luxembourg

- Mrs Evangelia PAIZY, born in Athens (Greece) on July 25<sup>th</sup> 1975 professionally residing in 24 quai du Seujet, 1201 Geneva, Switzerland.

The general meeting decides to confirm as auditor of the Company for a term ending at the annual general meeting to be held in 2017:

- CLERC S.A., with registered address at 1 rue Pletzer, L-8080 Bertrange, registered in the Luxembourgish trade and companies registry under number B 111.831.

#### *Fifth resolution*

The general meeting decides to transfer the registered office of the Company from L-1720 Luxembourg 6, Rue Heine to L-2180 Luxembourg, 5, Rue Jean Monnet.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand four hundred euro (1,400.-EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil douze, le trente mars.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GENERAL CONSTRUCTION AND DEVELOPMENT HOLDINGS S.A.", avec siège social à L-1720 Luxembourg 6, Rue Heine, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 49.836, (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, en date du 11 janvier 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 169 du 12 avril 1995. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 8 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1411 du 7 juin 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Laurent Barnich, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire M. Jean-Paul SCHMIT, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Monique DRAUTH, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### *Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination de la Société en «Gestron Services (Luxembourg) S.à r.l.»;
2. Modification de l'objet social de la Société;
3. Refonte complète des statuts;
4. Elections statutaires;
5. Transfert du siège de la Société de L-1720 Luxembourg, 6, Rue Heine vers L-2180 Luxembourg, 5, Rue Jean Monnet;
6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société en «Gestron Services (Luxembourg) S.A.».

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations dans des filiales et de fournir des services administratifs (juridiques, comptables, etc.), des services de gestion de fonds et de portefeuilles, ou de fournir des services en relation avec les activités exercées par ses filiales.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières et brevets, pour accorder à ou recevoir des sociétés dans lesquelles la Société a une participation, directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, tout type d'assistances, prêts, avances et garanties.

La Société peut emprunter ou prêter des fonds par tout moyen légalement admissible. La Société peut s'engager dans n'importe quelle transaction impliquant des biens meubles et immeubles. La Société peut enfin s'engager dans n'importe quelle opération qui a trait, directement ou indirectement, à la gestion ou à la possession de biens immobiliers.

La Société peut exercer toute activité industrielle ou commerciale qui peut directement ou indirectement favoriser la réalisation de son objet.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète et l'adaptation des statuts de la Société et de les arrêter comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes, entre la comparante et toutes les personnes qui pourraient devenir actionnaire(s) par la suite, une société anonyme qui sera régie par les lois y relatives, sous la dénomination de Gestron Services (Luxembourg) S.A.

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations dans des filiales et de fournir des services administratifs (juridiques, comptables, etc.), des services de gestion de fonds et de portefeuilles, ou de fournir des services en relation avec les activités exercées par ses filiales.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières et brevets, pour accorder à ou recevoir des sociétés dans lesquelles la Société a une participation, directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, tout type d'assistances, prêts, avances et garanties.

La Société peut emprunter ou prêter des fonds par tout moyen légalement admissible. La Société peut s'engager dans n'importe quelle transaction impliquant des biens meubles et immeubles. La Société peut enfin s'engager dans n'importe quelle opération qui a trait, directement ou indirectement, à la gestion ou à la possession de biens immobiliers.

La Société peut exercer toute activité industrielle ou commerciale qui peut directement ou indirectement favoriser la réalisation de son objet.

**Art. 4.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de deux cent trente mille euros (230.000,-EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de neuf cent vingt euros (920,-EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions peuvent être émises sous la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

**Art. 7.** Une assemblée générale sera tenue annuellement au siège de la société ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation le deuxième jeudi du mois de juin à 9.30 heures. Si le jour en question n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une réunion et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour proposé, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire pourra se faire représenter à une assemblée générale par un mandataire, lequel ne sera pas tenu d'être actionnaire, muni d'un pouvoir écrit.

Chaque actionnaire habilité à assister à une assemblée générale a droit à une voix par action détenue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires. Les administrateurs sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des actionnaires, pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, les administrateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le conseil d'administration déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Les administrateurs peuvent participer à toutes réunions du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un administrateur résidant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer et statuer si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex.

**Art. 10.** Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un Associé ou un créancier, aussi longtemps que cet engagement

est conforme aux statuts de la Société et aux dispositions applicables de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»).

Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 11.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 12.** Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. La durée de leur mandat ne pourra excéder six années.

**Art. 13.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Seul le conseil d'administration est compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
2. Il est établi un état comptable par le commissaire aux comptes faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants;
3. Le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

**Art. 14.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaires qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission et d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs en fonction M. Michel BOURRIT et M. Fotis ANTONATOS.

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateurs pour une durée s'achevant à l'issue de l'assemblée générale se tenant en 2017:

- M. Christopher POTTER, né le 21 mai 1971 à Genève (Suisse) ayant son adresse 3 Chemin de la Riaz, 1291 Com-mugny, Suisse
- M. Emmanuel BUSSETIL, né le 17 novembre 1951 à Piraeus, ayant son adresse professionnelle 24 quai du Seujet, 1201 Geneva, Suisse,
- Mr. David BARRETT, né le 11 mars 1964 à Londres (Royaume Uni) ayant son adresse 72 boulevard Prince Felix, L-1513 Luxembourg
- Mme Evangelia PAIZI, née le 25 juillet 1975 à Athènes, ayant son adresse professionnelle 24 quai du Seujet, 1201 Geneva, Suisse.

L'assemblée générale décide de confirmer comme commissaire aux comptes pour une durée s'achevant à l'issue de l'assemblée générale se tenant en 2017:

- CLERC S.A., ayant son siège social 1 rue Pletzer, L-8080 Bertrange, immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.831.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-1720 Luxembourg, 6, Rue Heine vers L-2180 Luxembourg, 5, Rue Jean Monnet.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présent acte est évalué à environ mille quatre cents euros (1.400,-EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé Barnich, Drauth, Schmit, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2012. Relation: LAC/2012/15119. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 5 avril 2012.

Référence de publication: 2012042030/381.

(120055574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

**Stena Forth Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.001,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.626.

In the year two thousand and twelve, on the third day of the month of April.

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

STENA CARRON (Hungary) Kft., a private limited liability company incorporated and organized under the laws of Hungary, having its registered office at 26B H-2724 Újlengyel, Ady Endre utca 15, Hungary registered with the Trade and Companies Register of Pest under the number 13-09-131522 (the "Sole Member"),

acting through its Luxembourg branch, STENA CARRON (Hungary) KFT, Luxembourg Branch, having its registered office at 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.917 (the "Branch"),

duly represented by Mr. Robert Stephen CLARKSON, professionally residing at 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on April 3, 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole member of Stena Forth Lux 1 S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.626 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 19, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 323 of February 7, 2012.

The agenda of the meeting was the following:

1) Increase of the corporate capital of the Company by one US-Dollar (USD 1) in order to bring the corporate capital from its current amount of twenty thousand US-Dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) corporate units, having a par value of one US-Dollar (USD 1) each, up to twenty thousand and one US-Dollars (USD 20,001) by way of issuance of one (1) new corporate unit having a par value of one US-Dollar (USD 1) and having the same rights and obligations as the existing corporate units together, with an attached share premium amounting to two hundred seventy-nine million three hundred thirty-six thousand four hundred eighty-two US-Dollars and sixty cents (USD 279,336,482.60);

2) Subscription and payment of the new corporate unit to be issued;

3) Amendment of Article 5. of the Company's articles of association.

The Sole Member represented as here above stated, asked the notary to state resolutions as follows:

*First resolution*

The Sole Member resolved to increase the corporate capital of the Company by one US-Dollar (USD 1) in order to bring the corporate capital from its current amount of twenty thousand US-Dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) corporate units, having a par value of one US-Dollar (USD 1) each, up to twenty thousand and one US-Dollars (USD 20,001) by way of issuance of one (1) new corporate unit having a par value of one US-Dollars (USD 1) each and having the same rights and obligations as the existing corporate units together, with an attached share premium amounting to two hundred seventy-nine million three hundred thirty-six thousand four hundred eighty-two US-Dollars and sixty cents (USD 279,336,482.60).



### Subscription - Payment

Thereupon, STENA CARRON (Hungary) Kft., prenamed represented as here above stated, declared to subscribe for the one (1) newly issued corporate unit and to fully pay it up together with the attached share premium by a contribution in kind consisting of Stena Forth deepwater drillship, cash at bank in an amount of twenty seven million hundred twenty seven thousand five hundred four US-Dollars and seventy five Cents (USD 27,127,504.75) held by the Branch on its earnings, retention and reserve accounts and a liability amounting to four hundred ninety two million nine hundred forty one thousand twenty one US-Dollars and fifteen Cents (USD 492,941,021.15) (hereinafter together referred to as the "Assets and Liability").

The value of the above contribution has been certified to the undersigned notary as follows:

- a) by a balance sheet of the Branch, signed for approval by its sole manager which shows that the Assets and Liability are worth at least two hundred seventy-nine million three hundred thirty-six thousand four hundred eighty-three US-Dollars and sixty cents US-Dollars (USD 279,336,483.60);
- b) by a contribution agreement dated April 3, 2012 between the Sole Member, acting through the Branch, and the Company in exchange for issuance of the corporate unit of the Company;
- c) by a valuation report dated April 3 issued by the Sole Member acting through its Branch.

These documents state that:

1. the Assets and Liability are shown on the attached balance sheet.
2. the contribution of the Assets and Liability is governed by and subject to the terms of the above mentioned contribution agreement.
3. the conclusion of such valuation report is as follows: "Based on the verification carried out as described above, the value of Contribution may be set at least at a total of USD 772,277,504.75 and at an amount of USD 279,336,483.60 when considering the net contribution after novation of the Liability."

A copy of the documents mentioned above, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Thereupon, the Sole Member resolved accepting the said subscription and payment and to issue and allot one (1) new fully paid-up corporate unit to the Sole Member.

### Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article 5. of the articles of association of the Company is restated and shall henceforth be worded as follows:

**" Art. 5. Share capital.** The subscribed corporate capital is set at twenty thousand and one US-Dollars (USD 20,001) represented by twenty thousand and one (20,001) corporate units with a par value of one US Dollar (USD 1) each."

There being no further business, the meeting was closed.

### Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 6,750.-).

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present original deed.

### Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahr zweitausendundzwölf, am dritten Tag des Monats April.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

### IST ERSCHIENEN:

STENA CARRON (Hungary) Kft., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet nach den Gesetzen Ungarns, mit satzungsmäßigem Gesellschaftssitz in H2724 Újlengyel, Ady Endre utca 15, Ungarn, eingetragen in das ungarische Handels- und Gesellschaftsregister von Pest unter der Nummer 13-09-131522 (die "Alleingeschafterin"),

handelnd durch ihre Luxemburgische Niederlassung, STENA CARRON (Hungary) KFT, Luxembourg Branch, mit eingetragenen Gesellschaftssitz in 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, eingetragen im Handels und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 147.917 (die "Niederlassung"),



wirksam vertreten durch Herrn Stephen Robert CLARKSON, beruflich ansässig in 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg, kraft einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 3. April 2012.

Die vorbenannte Vollmacht bleibt, nachdem sie von dem Bevollmächtigten und dem unterzeichneten Notar "ne variatur" unterzeichnet wurde, der vorliegenden Urkunde zum Zweck der Registrierung beigelegt.

Die erschienene Partei, vertreten wie zuvor erläutert, bat den unterzeichnenden Notar, Nachfolgendes auszuführen:

Die erschienene Partei ist die Alleingesellschafterin von Stena Forth Lux 1 S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburgs, mit satzungsmäßigem Gesellschaftssitz in 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 165.626 (die "Gesellschaft"), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 19. Dezember 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 323 vom 7. Februar 2012.

Die Alleingesellschafterin vertreten wie vorbezeichnet ersuchte den Notar die folgenden Beschlüsse festzustellen:

#### *Tagesordnung:*

1) Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft um einen US-Dollar (USD 1), um es von derzeitigem Betrag in Höhe von zwanzigtausend US-Dollar (USD 20.000) eingeteilt in zwanzigtausend (20.000) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils einem US-Dollar (USD 1) auf einen Betrag von zwanzigtausendundein US-Dollar (USD 20,001) durch die Ausgabe von einem (1) Gesellschaftsanteil mit einem Nennwert von einem US-Dollar (USD 1) zusammen mit einem zugeteilten Agio in Höhe von zweihundertneunundsiebzig Millionen dreihundertsechunddreißigtausend vierhundertzweiundachtzig US-Dollar und sechzig Cent (USD 279.336.482,60) anzuheben, wobei dieser Gesellschaftsanteil über dieselben Rechte und Verpflichtungen verfügt, wie die bestehenden Gesellschaftsanteile;

2) Zeichnung und vollständige Einzahlung des auszugebenden Gesellschaftsanteils;

3) Abänderung von Artikel 5. der Satzung der Gesellschaft.

Die Alleingesellschafterin fasste folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Alleingesellschafterin beschloss, das Gesellschaftskapitals der Gesellschaft um einen US-Dollar (USD 1) anzuheben, um es von derzeitigem Betrag in Höhe von zwanzigtausend US-Dollar (USD 20.000) eingeteilt in zwanzigtausend (20.000) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils einem US-Dollar (USD 1) auf einen Betrag von zwanzigtausendundein US-Dollar (USD 20,001) durch die Ausgabe von einem (1) Gesellschaftsanteil mit einem Nennwert von jeweils einem US-Dollar (USD 1) zusammen mit einem zugeteilten Agio in Höhe von zweihundertneunundsiebzig Millionen dreihundertsechunddreißigtausend vierhundertzweiundachtzig US-Dollar und sechzig Cent (USD 279.336.482,60) zu erhöhen, wobei dieser Gesellschaftsanteil über dieselben Rechte und Verpflichtungen verfügt, wie die bestehenden Gesellschaftsanteile.

#### *Zeichnung - Einzahlung*

Daraufhin erklärte STENA CARRON (Hungary) Kft., vertreten wie zuvor genannt, den einen (1) kürzlich ausgegebenen Gesellschaftsanteil zu zeichnen und vollständig einzubezahlen im Wege einer Sacheinlage bestehend aus dem Ölbohrschiff Stena Forth, einem Barbetrag bei der Bank in Höhe von siebenundzwanzig Millionen einhundertsebenundzwanzigtausend fünfhundertvier US-Dollar und fünfundsiebzig Cent (USD 27.127.504,75) welcher sich auf den Spar-/ Kontokorrent-/ und den Rücklagenkonten der Niederlassung befindet und einer Verbindlichkeit in Höhe von vierhundertzweiundneunzig Millionen neunhunderteinundvierzigtausendeinundzwanzig US-Dollar und fünfzehn Cent (USD 492.941.021,15) (zusammen nachstehend als die "Vermögenswerte und Verbindlichkeit" bezeichnet).

Der Wert der oben genannten Einlage wurde dem unterzeichneten Notar wie folgt beglaubigt:

a) mittels einer, seitens der Alleinkaktionärin zum Zweck der Genehmigung unterzeichneten Bilanz der Niederlassung, welche aufweist, dass die Vermögenswerte und Verbindlichkeit mindestens einen Wert in Höhe von zweihundertneunundsiebzig Millionen dreihundertsechunddreißigtausend vierhundert dreiundachtzig US-Dollar und sechzig Cent (USD 279.336.483,60) haben;

b) mittels eines zwischen der Alleingesellschafterin, handelnd durch ihre Niederlassung, und der Gesellschaft geschlossenen Einlagevertrages vom 3. April 2012 als Gegenleistung für die Ausgabe des Gesellschaftsanteils;

c) mittels eines, durch die Anleingesellschafterin, handelnd durch ihre Niederlassung, erstellten Bewertungsgutachten vom 3. April 2012.

Diese Dokumente belegen, dass:

1. die Vermögenswerte und Verbindlichkeit in der Bilanz vermerkt sind.

2. die Einlage der Vermögenswerte und Verbindlichkeit dem vorgenannten Einlagevertrag und dessen Regelungen unterliegen.

3. das Bewertungsgutachten zu folgendem Ergebnis kommt: "Ausgehend von der Überprüfung, welche wie oben näher bezeichnet ausgeführt worden ist, beträgt der Wert Einlage insgesamt mindestens USD 772.277.504,75 und USD 279.336.483,60 bei Berücksichtigung der Nettoeinlage nach Übernahme der Verbindlichkeit."

Eine Kopie der oben genannten Dokumente bleiben, nachdem diese von dem Bevollmächtigten und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet worden sind, der vorliegenden Urkunde zum Zweck der Registrierung beigefügt.

Daraufhin beschloss die Alleingesellschafterin die vorgenannte Zeichnung und Einzahlung anzunehmen und einen (1) neuen und vollständig eingezahlten Gesellschaftsanteil an die Alleingesellschafterin auszugeben und zuzuteilen.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Alleingesellschafterin beschloss infolge des vorausgegangenen Beschlusses, Artikels 5. der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

" **Art. 5. Gesellschaftskapital.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt zwanzigtausendundein US Dollar (USD 20.001), eingeteilt in zwanzigtausendundein (20.001) Geschäftsanteil mit einem Nennwert von je einem US Dollar (USD 1)."

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte vorgesehen waren, wurde die Versammlung geschlossen.

#### *Kosten*

Die Aufwendungen, Kosten, Gebühren und Nebenkosten jeglicher Art, die der Gesellschaft durch die hier vorliegende Urkunde entstanden sind, werden auf ungefähr sechstausendsiebenhundertfünfzig Euro (EUR 6.750,-) geschätzt.

#### *Erklärung*

Der unterzeichnende Notar, die die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der oben genannten erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasste wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung. Gemäß dem Wunsch derselben Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, dem amtierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe Bevollmächtigte mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: R. S. CLARKSON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 avril 2012. LAC/2012/15653. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 6 avril 2012.

Référence de publication: 2012045422/181.

(120060307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

### **L.F. Management and Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 207.334.448,80.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 167.762.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 10 avril 2012*

L'associé unique de la Société:

(i) a décidé d'accepter la démission de M. Richard Tzar Kai Li de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat; et

(ii) a décidé de nommer M. Frank SIXT, dont l'adresse professionnelle est située à 86-88 Peak Road, Hong Kong, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L.F. Management and Investment S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012045763/17.

(120061003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

**Lorac Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 137.635.

—  
*Rectificatif L12001222 enregistré et déposé le 20/01/2012*

Es resultiert aus einem Beschluss der Generalversammlung der Anteilhaber der Gesellschaft Lorac Investment Management S.à.r.l. vom 11. Januar 2012, dass Frau Patricia Jane Gavan durch Herrn Douglas Paul Quesnel ersetzt wurde in der Funktion als Geschäftsführer B.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012045773/12.

(120061469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

**Aviva Investors Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.  
R.C.S. Luxembourg B 25.708.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société qui a eu lieu le Mardi 03 Avril 2012*

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale de la Société qu'au 03 Avril 2012 le Conseil d'Administration se compose comme suit jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013:

- M. William GILSON, Président et Administrateur, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg;
- M. Mark PHILLIPS, Administrateur, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg;
- Jean-Francois BOULIER, Administrateur, ayant son adresse professionnelle au 24-26, rue de la Pépinière, 75008 Paris, France;
- Emmanuel BABINET, Administrateur, ayant son adresse professionnelle au 24-26, rue de la Pépinière, 75008 Paris, France;
- M. Timothy LUCAS, Administrateur, ayant son adresse professionnelle au No 1 Poultry EC2R 8EJ Londres, Royaume-Uni.

L'Assemblée Générale a élu PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 Avril 2012.

Référence de publication: 2012046076/25.

(120062257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2012.

---

**Axen Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.  
R.C.S. Luxembourg B 168.125.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fifth of April;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

- 1) Mr. Riccardo PILLA, inventor, born in Milan (Italy), on January 24, 1971 residing in I-20136 Milan, Via Caimi Giuseppe 5 (Italy);
- 2) Mr. Marco Giovanni SAVI, contractor, born in Milan (Italy), on March 14, 1960, residing I-20123 Milan, Via delle Asole 4 (Italy); and
- 3) Mr. Giuseppe SINISI, lawyer, born in Milan (Italy), on February 6, 1966, residing in E-28033 Madrid, C/Golfo de Salónico 3° E (Spain).

All are here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of three proxies given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing persons, represented as said before, have requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which they deem to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

### **I. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established, by the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") under the name of "AXEN TECHNOLOGIES S.A.", in abbreviation "AXEN TECH S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

**Art. 2.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 3.** The Company may acquire through contributions, firm purchases or options, patents, service marks, trademarks licenses, know-how and other industrial, commercial or intellectual property rights and generally hold, license the right to use it, sublicense, sell or dispose of the same, into whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and to subcontract the management and development of those rights, trademarks and licenses and to obtain and make any registration required in this respect.

The Company can also take whatever action necessary to protect rights derived from patents, trademarks, service marks, licenses, know-how and other industrial, commercial or intellectual property rights, licenses, sublicenses and similar rights against infringement by third party.

The Company may furthermore make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

The Company can generally undertake all industrial, commercial, financial, investment or real estate operations in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad which are connected directly or indirectly in whole or in part to the corporate purpose.

The Company can achieve its objective directly or indirectly in its own name or for the account of a third party, alone or in association, undertaking all operations by nature in favour of the corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

### **II. Social capital - Shares**

**Art. 5.** The share capital is set at fifty thousand Euros (50,000.- EUR), represented by fifty thousand (50,000) shares of a par value of one Euro (1.- EUR) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with article 9 §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

### **III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder**

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held on the last Thursday of the month of June at 04:00 p.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

### **IV. Board of directors**

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

**Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

However, the following decisions, to be taken by the board of directors, will require the prior and explicit approval of a shareholders' meeting, such approval is submitted to a favourable vote of an enforced majority of 80% of the voting rights attached to the issued shares: sale of assets for an amount exceeding 80% (eighty per cent) of the net asset of the Company, acquisition of assets for which financing by way of debt exceeding 80% (eighty per cent) of the net asset of the Company and granting of guarantees.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The Company will be bound (i) by the joint signature of any two (2) directors, (ii) by the individual signature of the managing director or (iii) by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be validly bound, in any circumstances and without restrictions, by the individual signature of the sole director.



## V. Supervision of the Company

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

## VI. Accounting year - Balance

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on 1<sup>st</sup> of January of each year and shall terminate on 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

## VIII. Amendment of the articles of incorporation

**Art. 18.** The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 671 of the Law.

## IX. Final clause - Applicable law

**Art. 19.** All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

### *Transitory dispositions*

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2012.
2. The first General Meeting will be held in the year 2013.
3. Exceptionally, the first chairman and the first delegate of the board of directors may be appointed by the first general meeting of the shareholders to be held immediately after the incorporation of the Company.

### *Subscription and Payment*

The Articles of the Company thus having been established, the fifty thousand (50,000) shares have been subscribed as follows:

1) Mr. Riccardo PILLA, prenamed, thirty thousand shares, . . . . .	30,000
2) Mr. Marco Giovanni SAVI, prenamed, ten thousand shares, . . . . .	10,000
3) Mr. Giuseppe SINISI, prenamed, ten thousand shares, . . . . .	<u>10,000</u>
Total: fifty thousand shares, . . . . .	50,000

All these shares have been fully paid up by the aforesaid subscribers by payment in cash, so that the amount of fifty thousand Euros (50,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Corporation, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

### *Extraordinary general meeting*

The aforementioned appearing persons, representing the totality of the subscribed capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

1. The registered office is established in L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.
2. The number of directors is fixed at three (3) and that of the auditors at one (1).
3. Are appointed as directors:



a) Mr. Denis BOUR, chartered accountant, born in Metz (France), on August 19, 1961, residing professionally in L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson;

b) Mrs. Françoise BOUR, private employee, born in Thionville (France), on March 29, 1962, residing professionally in L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson; and

c) Mrs. Ninon BOUR, student, born in Thionville (France), on June 17, 1991, residing professionally in L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

4. Mrs. Heike HEINZ, private employee, born in Trier (Federal Republic of Germany), on July 24, 1969, residing professionally in L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson, is appointed as statutory auditor of the Company.

5. Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, the meeting appoints Mr. Denis BOUR, prenamed:

- as chairman of the board of directors, and
- as managing director, with power to bind validly of the Company in any circumstances by his individual signature.

6. The mandates of the directors, the managing director and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2017.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand one hundred Euros.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing persons, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinq avril;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### ONT COMPARU:

1) Monsieur Riccardo PILLA, inventeur, né à Milan (Italie), le 24 janvier 1971, demeurant à I-20136 Milan, Via Caimi Guiseppe 5 (Italie);

2) Monsieur Marco Giovanni SAVI, entrepreneur, né à Milan (Italie), le 14 mars 1960, demeurant à I-20123 Milan, Via delle Asole 4 (Italie); et

3) Monsieur Giuseppe SINISI, avocat, né à Milan (Italie), le 6 février 1966, demeurant à E-28033 Madrid, C/Golfo de Salónico 3° E (Espagne).

Tous sont ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

#### I. Nom, Durée, Objet, Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "AXEN TECHNOLOGIES S.A.", en abrégé "AXEN TECH S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée la de Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société pourra acquérir par voie de participation, de prise ferme ou d'option d'achat, tous brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, ainsi que tous autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, et plus généralement les détenir et accorder des licences, sous-licences, les vendre ou en disposer, en tout ou

partie, aux conditions que la Société jugera appropriées et sous-traiter la gestion et le développement de ces droits, marques, brevets et licences et obtenir et faire tous enregistrements requis à cet effet.

La Société pourra également prendre toute action nécessaire pour protéger les droits afférant aux brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, et autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, aux sous-licences et droits similaires contre les violations des tiers.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des actionnaires

#### Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier jeudi du mois de juin à 16.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Toutefois, les décisions suivantes, à être prises par le conseil d'administration, requièrent l'autorisation préalable et expresse de l'assemblée générale des actionnaires, une telle autorisation est soumise à un vote favorable par une majorité renforcée de 80% des voix attribuées aux actions émises: la vente d'actifs dont le montant excéderait 80% (quatre-vingts pour cent) de l'actif net de la Société, l'acquisition d'actifs pour lesquels le financement par le biais de l'endettement excéderait 80% (quatre-vingts pour cent) de l'actif net de la Société et l'octroi de garantie.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

## V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires à tenir immédiatement après la constitution de la Société.

### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cinquante mille (50.000) actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Riccardo PILLA, préqualifié, trente mille actions, . . . . .	30.000
2) Monsieur Marco Giovanni SAVI, préqualifié, dix mille actions, . . . . .	10.000
3) Monsieur Giuseppe SINISI, préqualifié, dix mille actions, . . . . .	10.000
Total: cinquante mille actions, . . . . .	50.000

Toutes ces actions ont été libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants pré-mentionnés, représentant la totalité du capital social et se considérant comme étant valablement convoqués, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Le siège social est établi à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Denis BOUR, expert-comptable, né à Metz, (France), le 19 août 1961, demeurant professionnellement à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson;
  - b) Madame Françoise BOUR, employée privée, née à Thionville (France) le 29 mars 1962, demeurant professionnellement à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson; et
  - c) Madame Ninon BOUR, étudiante, née à Thionville (France) le 17 juin 1991, demeurant professionnellement à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.
4. Madame Heike HEINZ, employée privée, née le 24 juillet 1969 à Trèves (Allemagne), demeurant professionnellement à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson, est nommée comme commissaire aux comptes de la Société.
5. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Denis BOUR, préqualifié:
  - comme président du conseil d'administration, et
  - comme administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager valablement la Société en toutes circonstances par sa signature individuelle.
6. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

61098

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cent euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 avril 2012. LAC/2012/16525. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur ff. (signé):* Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2012.

Référence de publication: 2012044578/521.

(120059740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

---

**LuxCo 89 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 142.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2012.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2012045776/13.

(120061453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---

**Eastspring Investments SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.423.

*Extraits des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 avril 2012*

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenu en date du 13 avril 2012, que Messieurs Stephen Paul Bickell, Peter Martin Lloyd et Lakshman Kumar Mylavarapu ont été réélus en leur qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2013 et que PricewaterhouseCoopers S.à r.l. a été réélu en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour Eastspring Investments SICAV-FIS*

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Vertigo Building - Polaris

2-4 rue Eugene Ruppert

L-2453 Luxembourg

Jérémy Colombé / Signature

Référence de publication: 2012046002/22.

(120061152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

---



**Agence Komes Claude S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5772 Weiler-la-Tour, 15, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.169.

---

**STATUTS**

L'an deux mille douze, le cinq avril.

Par-devant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

**A COMPARU:**

Monsieur Claude KOMES, employé privé, né à Luxembourg, le 25 octobre 1981 (Matricule 1981 1025 138), demeurant à L-5760 Hassel, 9, Am Dielchen.

Lequel comparant a par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de AGENCE KOMES CLAUDE S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 2.** Le siège social est fixé à Weiler-la-Tour.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

**Art. 3.** La société a comme objet l'exploitation d'une agence d'assurance par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La société pourra effectuer toutes opérations, mobilières et immobilières, commerciales, industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à seize mille euros (€ 16.000,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent soixante euros (€ 160,-) chacune, souscrites et libérés entièrement par l'associé unique Monsieur Claude KOMES, préqualifié.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de cessions de parts à des non-associés, les autres associés de la société bénéficient cependant d'un droit de préemption qu'ils doivent exercer dans les trente jours, à partir de la réception de la notification par lettre recommandée avec accusé de réception des termes et conditions de la cession projetée.

**Art. 7.** La société est administrée par Monsieur Claude KOMES, préqualifié, lequel gérant statutaire peut valablement engager la société pour une durée indéterminée sous sa signature individuelle.

**Art. 8.** Le (les) gérant(s) ne contracte(nt), en raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société; simple(s) mandataire(s), il(s) n'est (ne sont) responsable(s) que de l'exécution de son (leurs) mandat(s).

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

**Art. 12.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

*Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre de l'an deux mille douze.

61100

*Libération*

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de seize mille euros (€ 16.000,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Évaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à € 950,-.

*Assemblée générale extraordinaire*

Réuni en assemblée générale extraordinaire, l'associé unique a pris la résolution suivante:

L'adresse du siège social est fixée à L-5772 Weiler-la-Tour, 15, rue de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Komes, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 avril 2012. Relation: EAC / 2012 / 4807. Reçu soixante-quinze euros - 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.*

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 17 avril 2012.

Référence de publication: 2012045556/73.

(120061216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

**KPMG Luxembourg Foundation, Fondation.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg G 204.

Audited Annual Accounts for the year ended 30 September 2011

*Pour KPMG Luxembourg Foundation*

Carlo JENTGEN

*Secretary to the Board*

*Annual accounts for the year ended 30 September 2011*

*(with report of the Réviseur d'Entreprises Agréé thereon)*

*Annual accounts as at 30 September 2011*

Report of the Board of Directors for the period ended 30 September 2011

The KPMG Luxembourg Foundation (the "Foundation") was incorporated on 19 March 2009 in the form of a Foundation in accordance with the law of 21 April 1928. The registered office of the Foundation is established at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and is registered with the Register of Commerce of Luxembourg under number G 204. The incorporation and the statutes of the Foundation were approved by Grand Ducal decree on 27 April 2009. The Foundation has been incorporated for an indefinite period.

The Foundation's financial year starts on 1 October and ends on 30 September.

The object of the Foundation is to provide financial support either through donations or loans, to development projects benefiting groups of people in need, across the world, in particular, but not exclusively, in Africa and Asia. Projects supported by the Foundation may be from the social sector, education or health as well as agricultural, manual and income generating projects. Projects may be supported via direct financial assistance or through other associations, whether based in Luxembourg or elsewhere in the world. Projects focusing on children are a priority for the Foundation.

The Board of Directors of the Foundation includes the following members:

Roger Molitor - President

John Li, Karin Riehl, Louis Thomas, Jane Wilkinson - Members

Carlo Jentgen - Secretary to the Board

The Board has delegated the day to day management and operations of the Foundation to Jane Wilkinson.

KPMG Luxembourg, the founder of the Foundation, is committed to contribute 0.16% of its annual turnover (calculated in accordance with KPMG International rules). The 2011 contribution, based upon the turnover of KPMG in Luxembourg

for the financial year ended 30 September 2010, increased by other minor project specific donations, totals EUR 175,360. The Foundation also benefitted from donations from KPMG staff of EUR 8,140 corresponding to total for donations received of EUR 183,500.

In 2011, KPMG Luxembourg Foundation made donations for a total of EUR 159,604. The Foundation incurred project and sponsorship related costs of EUR 900.

The operating revenue and expenditure led to a surplus of EUR 3,961.

A total amount of capital and reserves of EUR 412,907 is carried forward to the next financial year.

The following donations were made during the financial year ended 30 September 2011:

Local based projects:	2011 EUR	2010 EUR
Nestwärme . . . . .	10 000.00	15 000.00
La Main Tendue . . . . .	7 500.00	15 000.00
Fondation Kriibskrank Kanner-Marathon . . . . .	6 300.00	10 000.00
Archipel - Ile aux clowns . . . . .	8 000.00	-
Special Olympics . . . . .	5 000.00	-
Kick Cancer into touch . . . . .	400.00	-
SIPO . . . . .	-	5 000.00
International projects;		
CSI Lëtzebuerg . . . . .	10 000.00	10 000.00
ASTM . . . . .	15 000.00	15 000.00
Pour un sourire d'enfant . . . . .	10 000.00	15 000.00
Frère des Hommes . . . . .	3 000.00	4 184.00
Friendship . . . . .	20 000.00	31.787.77
Kickstartkids International . . . . .	17 000.00	12 577.31
Care in Luxembourg . . . . .	28 404.00	-
SOS Faim . . . . .	10 000.00	-
Oxfam Japan . . . . .	9 000.00	-
Unity Foundation . . . . .	-	15 000.00
Les Amis de Piraya . . . . .	-	15 000.00
ONGD-FNEL . . . . .	-	13 000.00
Médecins sans frontières . . . . .	-	15 000.00
KPMG US Foundation - Haiti . . . . .	-	14 638.10
Sundry Donations . . . . .	-	1 095.00
	<u>159 604.00</u>	<u>207 282.18</u>

Luxembourg, 29 November 2011.

Roger Molitor / Jane Wilkinson

*President / Director*

To the Board of Directors of  
KPMG LUXEMBOURG FOUNDATION

9, Allée Scheffer  
L-2520 Luxembourg

## REPORT OF THE REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

### *Report on the annual accounts*

We have audited the accompanying annual accounts of KPMG LUXEMBOURG FOUNDATION, which comprise the balance sheet as at 30 September 2011 and the statement of income and expenditure for the year then ended, and a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

#### Responsibility of the Board of directors for the annual accounts

The Board of Directors is responsible for the preparation of these annual accounts in accordance with the accounting policies set out in the notes to the annual accounts, and for such internal control as the Board of Directors determines is necessary to enable the preparation of annual accounts that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

#### Responsibility of the Réviseur d'Entreprises Agréé

Our responsibility is to express an opinion on these annual accounts based on our audit. We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing as adopted for Luxembourg by the Commission de Surveillance du

Secteur Financier. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the annual accounts are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the annual accounts. The procedures selected depend on the Réviseur d'Entreprises Agréé's judgement, including the assessment of the risks of material misstatement of the annual accounts, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the Réviseur d'Entreprises Agréé considers internal control relevant to the entity's preparation of the annual accounts in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by the Board of Directors, as well as evaluating the presentation of the annual accounts.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

#### Opinion

In our opinion, the annual accounts of KPMG LUXEMBOURG FOUNDATION for the year ended 30 September 2011 are prepared, in all material respects, in accordance with the accounting policies set out in the notes to the annual accounts.

#### Report on other legal and Regulatory requirements

The Board of Directors' report, which is the responsibility of the Board of Directors, is consistent with the annual accounts.

Luxembourg, 29 February 2012.

Fiduciaire Kohn Révision S.à r.l.

Cabinet de révision agréé

Tania Kohn

#### Balance sheet as at 30 September 2011 (expressed in EUR)

	Notes	30 September 2011 EUR	30 September 2010 EUR
<b>ASSETS</b>			
Current assets			
Debtors due within less than one year . . . . .		3 820.00	3 320.00
Cash at bank . . . . .	3	438 459.51	453 796.45
<b>TOTAL ASSETS . . . . .</b>		<b>442 279.51</b>	<b>457 116.45</b>
<b>LIABILITIES</b>			
Capital and reserves			
Initial capital contribution . . . . .	4	500 000.00	500 000.00
Profit or loss brought forward . . . . .		(114 050.61)	(88 150.37)
Net project related revenue/(expenditure) . . . . .		22 996.00	(30 184.00)
Net operating profit for the financial year . . . . .		3 961.24	4 283.76
		<b>412 906.63</b>	<b>385 949.39</b>
Creditors			
Donations payable . . . . .		13 404.00	55 098.18
Other creditors			
Becoming due and payable within one year . . . . .		15 968.88	16 068.88
		<b>29 372.88</b>	<b>71 167.06</b>
<b>TOTAL LIABILITIES . . . . .</b>		<b>442 279.51</b>	<b>457 116.45</b>

The accompanying notes form an integral part of these annual accounts.

#### Statement of Income and Expenditure For the year ended 30 September 2011 (expressed in EUR)

	Notes	Year ended 30 September 2011 EUR	Year ended 30 September 2010 EUR
<b>PROJECT RELATED EXPENDITURE</b>			
Donations received			

KPMG Sàrl . . . . .		175,360.00	172,000.00
KPMG employee donations . . . . .		8,139.50	15,512.18
		<u>183,499.50</u>	<u>187,512.18</u>
Donations made . . . . .	5	(159,604.00)	(207,282.18)
Event sponsorship and related costs . . . . .	6	(899.50)	(10,414.00)
Net project related revenue/(expenditure) . . . . .		22,996.00	(30,184.00)
<b>OPERATING REVENUE AND EXPENDITURE</b>			
Interest receivable and similar income . . . . .		4,196.62	4,396.57
Operating income . . . . .		4,196.62	4,396.57
Interest payable and similar charges . . . . .		(235.38)	(112.81)
Operating expenditure . . . . .		(235.38)	(112.81)
Net operating profit for the financial year . . . . .		3,961.24	4,283.76

The accompanying notes form an integral part of these annual accounts.

**1. General.** The KPMG Luxembourg Foundation (the "Foundation") was incorporated on 19 March 2009 in the form of a Foundation in accordance with the law of 21 April 1928. The registered office of the Foundation is established at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and is registered with the Register of Commerce of Luxembourg under number G 204. The incorporation and the statutes of the Foundation were approved by Grand Ducal decree on 27 April 2009. The Foundation has been incorporated for an indefinite period.

The Foundation's financial year starts on 1 October and ends on 30 September,

The object of the Foundation is to provide financial support either through donations or loans, to development projects benefiting groups of people in need, across the world, in particular, but not exclusively, in Africa and Asia. Projects supported by the Foundation may be from the social sector, education or health as well as agricultural, manual and income generating projects. Projects may be supported via direct financial assistance or through other associations, whether based in Luxembourg or elsewhere in the world.

**2. Presentation of the annual accounts and Significant accounting policies.** The annual accounts as at 30 September 2011 have been established principally in accordance with the law of 19 December 2002, as amended, relating to the preparation of the annual accounts and the significant accounting policies outlined below. The presentation of the balance sheet and the statement of income and expenditure have been adapted to reflect the specificities of the Foundation's activity.

The Foundation maintains its accounting records in Euro (EUR) and its annual accounts are expressed in this currency. Monetary assets and liabilities denominated in other currencies are translated into EUR at the rates prevailing at the balance sheet date. Expenditure and income in foreign currencies are converted into EUR at the exchange rate prevailing at date of the transactions. Realised exchange gains and losses and unrealised losses are taken directly to the statement of income and expenditure.

Donations received by the Foundation are accounted for on the date of receipt.

Donations made to associations for which a formal decision has been taken by the Board of Directors or where donations have been collected by the Foundation, but which have not been paid as at the year end, are included in Donations Payable in the balance sheet and Donations Made in the statement of income and expenditure.

Interest income and expenses are recorded in the statement of income and expenditure on an accruals basis.

Debtors and creditors are recorded at nominal value.

**3. Cash at bank.** The Foundation held EUR 438,459.51 in cash balances as at 30 September 2011 (2010: EUR 453,796.45). The Board of Directors of the Foundation has decided to hold all significant cash balances in a BCEE Etika savings account. Etika, a Luxembourg based nonprofit organisation ("asbl"), in collaboration with BCEE, offers an ethical alternative savings account. The account is a capital savings account with a guaranteed interest return which is lower than a classic savings account but investors choose to accept a lower rate of return, in the knowledge that they are enabling promoters of social and environmental projects to obtain credits and loans at a more advantageous rate, thus supporting the financing of projects which combine an economic rate of return whilst respecting people and environmental projects.

**4. Capital and Reserves.** The initial capital contribution received in March 2009 relates to the initial contribution made by the Founder of the Foundation, amounting to EUR 500,000.00. The opening net reserves of the Foundation as at 1 October 2010 amounted to EUR 385,949.39 (1 October 2009: EUR 411,849.63).

**5. Event sponsorship and Related costs.** The following event sponsorship and related costs were incurred during the year/period:

	2011 EUR	2010 EUR
Japan fundraising costs . . . . .	899.50	-
Friendship - "Les Voiles Anciennes de Bangladesh" . . . . .	-	10 414.00
	<u>899.50</u>	<u>10 414.00</u>

**6. Donations made.** The following donations were made or committed during the year:

Local based projects:

	2011 EUR	2010 EUR
Nestwärme . . . . .	10,000.00	15,000.00
La Main Tendue . . . . .	7,500.00	15,000.00
Fondation Kriibskrank Kanner-Marathon . . . . .	6,300.00	10,000.00
Archipel - Ile aux clowns . . . . .	8,000.00	-
Special Olympics Luxembourg . . . . .	5,000.00	-
Kick Cancer into touch . . . . .	400.00	-
SIPO . . . . .	-	5,000.00
International projects:		
CSI Lëtzebuerg . . . . .	10,000.00	10,000.00
ASTM . . . . .	15,000.00	15,000.00
Pour un sourire d'enfant . . . . .	10,000.00	15,000.00
Frère des Hommes . . . . .	3,000.00	4,184.00
Friendship . . . . .	20,000.00	31,787.77
Kickstartkids International . . . . .	17,000.00	12,577.31
Care in Luxembourg . . . . .	28,404.00	-
SOS Faim . . . . .	10,000.00	-
Oxfam Japan . . . . .	9,000.00	-
Unity Foundation . . . . .	-	15,000.00
Les Amis de Piraya . . . . .	-	15,000.00
ONGD-FNEL . . . . .	-	13,000.00
Médecins sans frontières . . . . .	-	15,000.00
KPMG US Foundation - Haiti . . . . .	-	14,638.10
Sundry Donations . . . . .		1,095.00
	<u>159,604.00</u>	<u>207,282.18</u>

*Budget for the year ending 30 September 2012  
(expressed in EUR)*

	1.10.2011 - 30.9.2012 EUR
<b>PROJECT RELATED EXPENDITURE</b>	
Donations received . . . . .	175 000.00
Donations made . . . . .	(175 000.00)
Event sponsorship and related costs	-
Net project related income / (expenditure)	-
<b>OPERATING REVENUE AND EXPENDITURE</b>	
Interest receivable and similar income . . . . .	4 000.00
Operating income . . . . .	4 000.00
Other operating charges . . . . .	(4 000.00)
Interest payable and similar charges	-
Operating expenditure . . . . .	(4 000.00)
Net operating profit / (loss)	-

Référence de publication: 2012044320/242.

(120058994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.